



FICHE PROCEDURE EN CAS D'ANNULATION DE LA PRESTATION PISCINE

1. Numéros utiles à avoir

| | |
|--|--|
| <u>La Communauté de communes Vexin Normand :</u> | Téléphone Pôle Transports scolaires : 02 32 27 80 38 Portable professionnel Céline DESMERGERS : 06 82 26 92 55 Portable professionnel Cécile HERVE : 06 81 06 90 41 Téléphone standard administratif : 02 32 27 89 50 |
| <u>Numéro du Directeur de la piscine de Trie-Château :</u> | 06 69 19 14 56 Marion GILBERT |
| <u>Numéro de téléphone « AQUAVEXIN » Trie-Château :</u> | 03 44 22 06 44 |
| <u>Société GRISEL (Service du planning) :</u> | 02 32 27 67 07 demander Jonathan Delafosse |
| <u>Circonscription des Andelys :</u> | 06 86 71 55 53 Elsa MIELLE |

2. En cas d'annulation

2.1 En cas d'annulation par les écoles

L'école doit appeler la Communauté de communes qui relaie l'information au transporteur Grisel, à la piscine et à l'inspection académique

2.2 En cas d'annulation par la piscine

La piscine doit appeler la Communauté de communes qui relaie l'information aux écoles, au transporteur Grisel et à l'inspection académique

2.3 En cas d'annulation par le transporteur Grisel

Le transporteur doit appeler la Communauté de communes qui relaie l'information à la piscine, aux écoles et à l'inspection académique.

Jour :

Transmission de l'information :

Type d'organisme annulant :

Créneau dans l'eau :

Horaire de transports correspondants :

Raisons :

Document à transmettre 48 heures à l'avance en cas d'annulation